

Nouveaux prix dès le mois de juillet 2024

Chère cliente, cher client,

Vous allez peut-être constater une différence de prix relativement brutale sur un emballage que vous connaissez bien.

En effet, le Conseil Fédéral – toujours dans le but de maîtriser les coûts de la santé – a revu sa manière de calculer la part relative à la distribution ; cela affecte toutes les pharmacies de la même manière car **nous ne fixons pas nous-mêmes les prix des médicaments pris en charge par les caisses.**

Le prix de près de 2/3 des médicaments (ceux qui coûtent 30.- ou plus) a été revu à la baisse, mais certains coûteront plus qu'avant.

Vous trouverez le communiqué détaillé et les explications complètes à l'adresse suivante :

<https://pharmasuisse.org/fr/politique-et-medias/dossier/part-de-distribution>

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie pour votre compréhension !



Boudry, le 27 juin 2024

